



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Restrictions d'ouverture des salles de sport

Question au Gouvernement n° 3360

Texte de la question

RESTRICTIONS D'OUVERTURE DES SALLES DE SPORT

M. le président. La parole est à Mme Sophie Mette.

Mme Sophie Mette. Monsieur le ministre des solidarités et de la santé, la semaine dernière, vous avez pris la décision de fermer les salles de sport dans les zones d'alerte renforcée et d'alerte maximale. Cette décision ne laisse que peu de place à l'adaptation selon les situations et les territoires. De fait, elle semble disproportionnée à de nombreux acteurs du secteur, qui dénoncent, vous le savez, un manque de concertation. Vous savez aussi à quel point la question est sensible, à l'heure où de nombreuses entreprises et salles de sport se trouvent dans une situation délicate, voire critique. Il faut donc avancer en faisant preuve d'un peu plus de pédagogie pour entraîner les acteurs du secteur, qui ont tous joué le jeu des règles sanitaires et ont adapté leurs locaux.

Ne négligeons pas non plus le fait que la pratique sportive est un atout pour la santé physique et mentale (*M. Cédric Roussel applaudit*), à plus forte raison dans le contexte anxigène dans lequel nous nous trouvons.

Enfin, un protocole sanitaire, validé par votre ministère, a été rédigé afin d'assurer une pratique sportive protégée dans les salles de sport.

Samedi matin, dans une salle de sport de ma circonscription, j'ai rencontré plusieurs gérants de salle. À titre d'exemple, les clubs de sport de cette circonscription comptent au total 5 000 adhérents, et aucun cas de covid-19 n'y a été répertorié depuis leur réouverture, au mois de juin dernier. Les mois de septembre et octobre sont la période la plus importante pour eux, car c'est celle des adhésions.

Dans ce contexte, nous devons craindre des résistances de plus en plus fortes aux décisions prises, certes légitimement, pour faire face à la situation sanitaire. C'est pourquoi il est nécessaire, plus que jamais, d'avancer dans la concertation et dans la codécision, afin d'aboutir à des décisions coordonnées et proportionnées en fonction des territoires.

Comment pouvons-nous désormais nous engager dans un processus de codécision plus large ? Il faudrait que les acteurs des secteurs concernés en soient eux aussi parties prenantes et n'aient plus l'impression d'être incompris. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem.*)

M. Bruno Millienne. Excellent !

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, *ministre des solidarités et de la santé.* Je saisis très bien le sens de votre question, madame

Mette, et je comprends parfaitement la détresse non seulement des usagers des salles de sport, mais aussi de celles et ceux qui les tiennent. Ces salles ont été fermées pendant la période de confinement – en France comme partout ailleurs – et leur réouverture s'est faite dans des conditions difficiles, puisqu'elles ont dû appliquer, souvent à tâtons, un protocole sanitaire très strict. Alors même que leur activité reprenait, le Gouvernement a été contraint, hélas – mais il a fait ce choix –, de leur demander de fermer à nouveau dans certains territoires, pour une durée que nous souhaitons, je peux vous le garantir, la plus courte possible.

Pourquoi fermer les salles de sport ? N'est-ce pas là une décision contradictoire pour un ministre chargé de la santé, même si son application est temporaire ? Le sport est évidemment bon pour la santé. L'activité sportive sera d'ailleurs maintenue dans le cadre scolaire et périscolaire : les gymnases, par exemple, pourront rester ouverts à cette fin.

Je répète ce que j'ai indiqué précédemment à propos des bars et des restaurants : d'après ce que nous disent les scientifiques et les médecins, tous les endroits clos où le public ne porte pas de masques sont, hélas, propices à la diffusion du virus. Les gérants de salles de sport – qui sont en outre des lieux où l'on transpire – n'en sont évidemment pas responsables ; ce n'est pas leur faute. Relevons néanmoins que des mesures analogues ont été prises par tous les pays du monde qui font face, comme le nôtre, à une recrudescence de l'épidémie.

La durée de fermeture sera, je l'ai dit, la plus courte possible. En outre, il y aura un dédommagement et un accompagnement économique pendant toute la période où cela sera nécessaire. Bruno Le Maire, ministre de l'économie, des finances et de la relance, recevra à cette fin, dans les prochains jours – dès la fin de cette semaine ou la semaine prochaine –, l'ensemble des acteurs de la filière des salles de sport.

Nous sommes parfois amenés à prendre des décisions difficiles, qui nous arrachent le cœur. Tel a été le cas, je peux vous l'assurer, pour la fermeture des bars, des restaurants et des salles de sport. Néanmoins, souvenons-nous de l'objectif : protéger la santé des Français ; lutter contre la diffusion du virus ; éviter d'en arriver, dans les territoires où celui-ci circule trop vite, à des situations incontrôlables. Si tel était le cas, les conséquences économiques, sociales, démocratiques, sportives seraient très importantes,...

M. Jean-Charles Colas-Roy. C'est déjà le cas !

M. Olivier Véran, ministreplus encore qu'elles ne le sont. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et Dem.*)

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Mette](#)

Circonscription : Gironde (9^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3360

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 septembre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [30 septembre 2020](#)